

### Comment ça marche ?

- Une visite par un technicien tous les 4 ans
- Un classement qualité de 1 à 5 clés, selon une grille de critères
- Présence sur les sites web clevacances.com, et ardennes.com ainsi que sur la brochure papier départementale éditée chaque année par l'ADT

### Présence sur le site Clévacances.com

- Jusqu'à 20 photos de votre hébergement
- Possibilité de modifier votre annonce, vos tarifs, de faire apparaître des promotions, de répondre aux avis des clients
- Site Internet en français et en anglais
- Statistique des performances de votre fiche hébergement sur le site (nombre de vues, nombre de clics, ...)

### Combien ça coûte (en 2020) ?

- Adhésion : 160 €
- Cotisation annuelle\* : 230 € (meublé), 142€ (chambre d'hôtes)

*\*Tarifs dégressifs à partir de 2 hébergements*

*Offres préférentielles chez les partenaires Clévacances (Abritel, Homelidays...)*

- Seulement 3 % de frais pour les réservations en ligne (si vous l'activez)

### Contacts :

Animatrice Clévacances Ardennes :

Amélie WATEAU : wateau@ardennes.com

Tél. 03 24 56 68 69

Adresse :

Clévacances Ardennes

24 Place Ducale - BP 419

08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

### Web :

<http://www.clevacances.com/>



2020



**Clévacances** est un label de **qualité** national, reconnu par le ministère en charge du tourisme, présent sur la France entière.

### Pour qui ?

Gites, chambres et chambres d'hôtes, habitats de loisir, résidences et hébergements insolites

### A quoi ça sert ?

- **Reconnaissance** de la qualité de votre hébergement
- **Accompagnement** technique, réunions d'informations, conseils ...
- **Amélioration** de la visibilité et du référencement de votre produit sur Internet

### Quels avantages ?

- Mise à disposition de documents utiles : contrat de location, état des lieux et inventaire, quittance, ... disponibles en plusieurs langues
- SAV juridique et fiscal ; suivi des litiges éventuels
- Site extranet dédié : gestion de vos disponibilités en ligne, ainsi que la présentation de votre produit (descriptif, tarifs, photos...)
- Système de réservation en ligne (non obligatoire)
- Responsabilité civile professionnelle gratuite (en cas de défaillance de vos assurances personnelles)
- Possibilité de souscrire une assurance annulation/interruption de séjour par le locataire ou le propriétaire
- Possibilité d'obtenir un label thématique (environnement, pêche, ...)

